

**DELIBERATION N° 2024-03**

**SEANCE DU CONSEIL ACADEMIQUE PLENIER**

**DE L'ETABLISSEMENT EXPERIMENTAL  
UNIVERSITE COTE D'AZUR**

**DU 18 janvier 2024**

**Objet : Désignation des membres de la Section disciplinaire du Conseil académique de l'Etablissement, compétente à l'égard des Enseignants-chercheurs et des Enseignants**

**LE CONSEIL ACADEMIQUE PLENIER D'UNIVERSITE COTE D'AZUR**

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles R. 712-9 et suivants,  
Vu le décret n° 2019-785 du 25 juillet 2019 modifié portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts,  
Vu le règlement intérieur d'Université Côte d'Azur,  
Vu la délibération n°2024-01 du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur en date du 09 janvier 2024 portant élection de M. Jeanick BRISSWALTER en qualité de Président de l'établissement expérimental Université Côte d'Azur,  
Vu l'appel à candidatures adressé aux membres élus du Conseil académique de l'établissement le 22 décembre 2023,  
Vu les candidatures exprimées, y compris en séance,  
Vu les procès-verbaux de dépouillement du scrutin,

Entendu l'exposé du rapporteur,

**Article 1. Désignation de deux membres FEMMES du collège 1 de la Section disciplinaire**  
*(Professeurs des Universités ou personnels assimilés)*

Après avoir procédé à un vote à bulletins secrets et au dépouillement du scrutin, faisant apparaître les résultats suivants :

1<sup>er</sup> tour :

Nombre de membres présents et représentés	20
Nombre théorique d'électeurs dans le Collège 1	20
Nombre de bulletins blancs et nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	20
Majorité absolue des suffrages exprimés	11
Nombre de suffrages obtenus par Mme COURTIN	20
Nombre de suffrages obtenus par Mme GIRAUD-PANIS	20

A l'issue du 1<sup>er</sup> tour de scrutin, sont élues en tant que membre du collège 1 de la Section disciplinaire du Conseil académique de l'Etablissement, compétente à l'égard des Enseignants-chercheurs et des Enseignants :

**Madame Christine COURTIN**  
**Madame Marie-Josèphe GIRAUD-PANIS**

**Article 2. Désignation de deux membres HOMMES du collège 1 de la Section disciplinaire**  
(Professeurs des Universités ou personnels assimilés)

Après avoir procédé à un vote à bulletins secrets et au dépouillement du scrutin, faisant apparaître les résultats suivants :

1<sup>er</sup> tour :

Nombre de membres présents et représentés	20
Nombre théorique d'électeurs dans le Collège 1	20
Nombre de bulletins blancs et nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	20
Majorité absolue des suffrages exprimés	11
Nombre de suffrages obtenus par M. BORGESE	12
Nombre de suffrages obtenus par M. PELLEGRINETTI	14
Nombre de suffrages obtenus par M. REIS	12

2<sup>ème</sup> tour :

Nombre de membres présents et représentés	20
Nombre théorique d'électeurs dans le Collège 1	20
Nombre de bulletins blancs et nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	20
Majorité relative des suffrages exprimés	
Nombre de suffrages obtenus par M. BORGESE	10
Nombre de suffrages obtenus par M. REIS	10

A l'issue du second tour de scrutin, et en application de la règle prévue à l'alinéa 4 de l'article R712-15 du Code de l'Education, sont élus en tant que membres du collège 1 de la Section disciplinaire du Conseil académique de l'Etablissement, compétente à l'égard des Enseignants-chercheurs et des Enseignants :

**Monsieur Jean-Paul PELLEGRINETTI**  
**Monsieur Mauro Franco BORGESE**

**ARTICLE 3 : Désignation de deux membres FEMMES du collège 2 de la Section disciplinaire**  
(Maitres de conférences ou personnels assimilés titulaires)

Après avoir procédé à un vote à bulletins secrets et au dépouillement du scrutin, faisant apparaître les résultats suivants :

1<sup>er</sup> tour :

Nombre de membres présents et représentés	16
Nombre théorique d'électeurs dans le Collège 2	16
Nombre de bulletins blancs et nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	16
Majorité absolue des suffrages exprimés	9
Nombre de suffrages obtenus par Mme DEMARIA	16
Nombre de suffrages obtenus par Mme FEDELE	16

Sont élues en tant que membres du collège 2 de la Section disciplinaire du Conseil académique de l'Etablissement, compétente à l'égard des Enseignants-chercheurs et des Enseignants :

**Madame Samira DEMARIA**  
**Madame Carine FEDELE**

**ARTICLE 4 : Désignation de deux membres HOMMES du collège 2 de la Section disciplinaire**  
(*Maitres de conférences ou autres personnels assimilés titulaires*)

Après avoir procédé à un vote à bulletins secrets et au dépouillement du scrutin, faisant apparaître les résultats suivants :

1<sup>er</sup> tour :

Nombre de membres présents et représentés	16
Nombre théorique d'électeurs dans le Collège 2	16
Nombre de bulletins blancs et nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	16
Majorité absolue des suffrages exprimés	9
Nombre de suffrages obtenus par M. BELLAGAMBA	16
Nombre de suffrages obtenus par M. BIZIOU	16

Sont élus en tant que membres du collège 2 de la Section disciplinaire du Conseil académique de l'Etablissement, compétente à l'égard des Enseignants-chercheurs et des Enseignants :

**Monsieur Ugo BELLAGAMBA**  
**Monsieur Mickaël BIZIOU**

**ARTICLE 5 : Désignation d'un membre FEMME du collège 3 de la Section disciplinaire**  
(*Autres personnels enseignants*)

Après avoir procédé à un vote à bulletins secrets et au dépouillement du scrutin, faisant apparaître les résultats suivants :

1<sup>er</sup> tour :

Nombre de membres présents et représentés	7
Nombre théorique d'électeurs dans le Collège 3	8
Nombre de bulletins blancs et nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	7
Majorité absolue des suffrages exprimés	4
Nombre de suffrages obtenus par Mme MARSHALL	7

Est élue en tant que membre du collège 3 de la Section disciplinaire du Conseil académique de l'Etablissement, compétente à l'égard des Enseignants-chercheurs et des Enseignants :

**Madame Zenna MARSHALL**

**ARTICLE 6 : Désignation d'un membre HOMME du collège 3 de la Section disciplinaire**  
*(Autres personnels enseignants)*

Après avoir procédé à un vote à bulletins secrets et au dépouillement du scrutin, faisant apparaître les résultats suivants :

1<sup>er</sup> tour :

Nombre de membres présents et représentés	7
Nombre théorique d'électeurs dans le Collège 3	8
Nombre de bulletins blancs et nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	7
Majorité absolue des suffrages exprimés	4
Nombre de suffrages obtenus par M. VIZZARI	7

Est élu en tant que membre du collège 3 de la Section disciplinaire du Conseil académique de l'Établissement, compétente à l'égard des Enseignants-chercheurs et des Enseignants :

**Monsieur Jean-François VIZZARI**

Fait à Nice, le 18 janvier 2024

Université Côte d'Azur  
Le Président  
Jeanick BRISSWALTER  
07.2019

CLASSEE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : 2024-03

PUBLIE SUR LE SITE INTERNET D'UNIVERSITE COTE D'AZUR LE 05/03/2024

TRANSMISE AU RECTEUR LE 05/03/2024

MODALITES DE RECOURS CONTRE LA PRESENTE DELIBERATION :

***En application de l'article R. 421-1 du Code de justice administrative, le Tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission au Recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.***